

Le ministre suit l'avis de la ville

Les valeurs locatives de La Source seront-elles un jour revues à la baisse ? Pas aujourd'hui, a répondu le ministre PS du budget Christian Eckert.

Aurore Malval

Christian Eckert a répondu à Jean-Pierre Sueur. Épilogue du feuilleton de la révision des valeurs locatives à La Source ? Certainement pas pour le sénateur socialiste. Car la réponse du secrétaire d'État au budget est loin de le satisfaire.

Dans une lettre datée du 21 novembre, ce dernier annonce qu'il lui « apparaît difficile de contredire [la] position [du directeur régional des finances publiques], l'administration suivant régulièrement les avis des commissions communales des impôts directs ». En clair, il n'ordonnera pas de révision des valeurs locatives.

La CCID a refusé toute révision des valeurs

La CCID, commission communale des impôts directs orléanaise, s'est réunie en mars dernier. Composée d'anciens et actuels élus de la ville, elle était consultée sur l'opportunité d'une révision du coefficient de situation



AVENIR. Si la situation n'évolue pas, les Sourciens n'auraient d'autre solution que de retourner devant le tribunal.

du quartier de La Source et tous ses membres, à l'exception de Michel Ricoud, conseiller municipal PCE, ont répondu non.

Ce coefficient, qui permet de calculer la taxe foncière est actuellement à 0, correspondant à une situation « ni bonne, ni mauvaise ». Quelque 80 propriétaires avaient porté l'affaire devant la juridiction administrative en 2009, s'estimant victime d'une « injustice fiscale » et réclamant une baisse de ce coefficient à -0,5. Ils l'avaient obtenu, mais une disposition du code des impôts ne permettait alors pas sa répercussion (jugée trop faible) sur l'avis d'imposition. Avec la nouvelle loi de finances de 2014 et

un amendement proposé par Jean-Pierre Sueur, ce verrou a sauté. Pourtant, les habitants ne voient toujours aucun changement.

Rien d'anormal à cela, rétorque l'administration fiscale, qui considère aujourd'hui le jugement du tribunal administratif caduc. Pour qu'une révision intervienne, de nouvelles évaluations des logements doivent être présentées par les services fiscaux eux-mêmes. La CCID doit au préalable donner son avis, consultatif, mais traditionnellement suivi par l'administration. Le maire-adjoint aux finances Michel Martin, justement prési-

dent de cette commission, n'a jamais caché son hostilité à une baisse de la valeur locative, arguant que les « services et équipements dont bénéficie La Source sont en constante amélioration ». Cet été pourtant, Jean-Pierre Sueur a arpenté le quartier, accompagné du directeur régional des finances publiques. Le résultat ? Un constat en 17 points transmis au ministère, faisant état des fermetures de commerces, du départ de services et contrastant avec l'avis de la CCID.

Entre les mains du maire

Insuffisant pour faire fléchir Eckert, qui indique dans son courrier s'être également entretenu avec « le maire d'Orléans ». La suite est désormais entre les mains de ce dernier, considère le secrétaire d'État dans son courrier, qui pourrait reconsidérer sa position si celle de la municipalité venait à évoluer.

Jean-Pierre Sueur a donc repris la plume, pour écrire à Olivier Carré : « Il s'agit de demander que des fonctionnaires des services fiscaux examinent, en toute objectivité, les évolutions qui seraient justifiées des valeurs locatives d'un certain nombre de pavillons de La Source. Aucun privilège, seulement la justice et l'équité fiscale. » ■